

**M. Andras:** D'après sa réponse, le ministre admet-il que son pessimisme à l'égard de notre situation commerciale future est dû en grande partie à la perte des débouchés et des contrats commerciaux que nous devons aux agissements du gouvernement depuis le 22 mai?

**M. Wilson:** Je pensais avoir dit clairement que la situation commerciale s'était détériorée à cause de la récession qui va sans doute se poursuivre l'année prochaine aux États-Unis. En outre, le déficit du compte courant va s'alourdir à cause de l'augmentation des paiements de dividendes que nous devons faire l'année prochaine à la suite des déficits continus que nous avons enregistrés depuis quatre ans.

**M. Andras:** A 10 heures!

\* \* \*

### L'OFFICE CANADIEN DE COMMERCIALISATION DES ŒUFS

ON DEMANDE SI UNE ENQUÊTE SERA OUVERTE—LA PUBLICATION DU RAPPORT DE LADITE ENQUÊTE

**M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Si j'ai bien compris, il a demandé au Conseil national de commercialisation des produits de ferme d'enquêter sur certaines allégations et accusations portées contre l'Office canadien de commercialisation des œufs.

Le ministre peut-il confirmer qu'il a ordonné une enquête? Dans l'affirmative, peut-il nous dire quelle sera la portée de cette enquête et peut-il nous promettre que le rapport de cette enquête sera rendu public et qu'il le renverra également au comité permanent de l'agriculture?

**L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture):** Je répondrai au député que je n'ai pas eu à communiquer avec le Conseil national de commercialisation des produits de ferme ou son président pour faire entreprendre cette enquête. Elle est déjà en cours.

Quant à savoir si le rapport sera communiqué au comité permanent de l'agriculture, je ne peux rien promettre pour le moment; néanmoins, je ne pense pas que cela pose de problème. Comme je l'ai mentionné hier, nous avons non seulement déposé les rapports annuels, mais nous avons aussi décidé de les renvoyer au comité compétent.

**M. Nystrom:** Je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre. Comme l'Office canadien de commercialisation des œufs a confirmé qu'il avait déjà retenu les services d'une société appelée la Roygold qui appartient en tout ou en partie au directeur général de l'Office et compte tenu des conséquences que cette pratique pourrait éventuellement—et j'insiste sur le mot «éventuellement»—avoir pour d'autres sociétés ou organismes de la Couronne, le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il a l'intention d'intervenir pour que le règlement relatif au conflit d'intérêt qui s'applique aux fonctionnaires et aux ministères s'applique aussi à toutes les sociétés de la Couronne et à tous les organismes publics du Canada?

### Questions orales

**Le très hon. Joe Clark (premier ministre):** Je pense que c'est là une très bonne suggestion. C'est une possibilité que nous étudions présentement. Nous tâcherons d'établir si cette mesure n'aurait pas de conséquences qui m'auraient échappé jusqu'ici. Si nous n'en trouvons pas, nous avons l'intention d'intervenir comme l'a suggéré le député. En fait, nous envisageons cette possibilité depuis un certain temps.

\* \* \*

### LES RESSOURCES NATIONALES

LA PROPRIÉTÉ DES RESSOURCES MINÉRALES SOUS-MARINES—LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL OU LES PROVINCES

**Le très hon. P. E. Trudeau (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. C'est au sujet de la politique du gouvernement touchant les richesses minérales sous-marines.

Je renvoie le très honorable député aux lettres qu'il a échangées en septembre avec les premiers ministres ainsi qu'aux principes de base qu'il a énoncés pour régler toute cette question. Le premier principe étant, pour lui rafraîchir la mémoire, qu'une province serait propriétaire des ressources minérales de la plate-forme continentale contiguë à ses côtes, et le deuxième que cette propriété devrait être conforme et assujettie à la division des pouvoirs entre le Parlement fédéral et celui de la province.

Ma question est la suivante: lorsque le premier ministre parle de division de pouvoirs, conserve-t-il au gouvernement fédéral son pouvoir déclaratoire et son pouvoir d'expropriation? Autrement dit, le gouvernement fédéral serait-il prêt à préciser dans l'exposé de sa politique que dans certaines circonstances il rétablirait la compétence fédérale sur les ressources sous-marines ou qu'il pourrait même s'en rendre de nouveau propriétaire comme le permet présentement la constitution?

**L'hon. Joe Clark (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, l'objectif que nous poursuivons dans notre politique relative à la définition des compétences en matière de ressources sous-marines, c'est de tenter de conférer aux provinces les mêmes droits qu'ils ont déjà sur leurs ressources souterraines. La disposition déclaratoire s'appliquera dans les deux cas.

**M. Trudeau:** C'est donc dire que le pouvoir déclaratoire et le pouvoir d'expropriation pourraient être utilisés pour ramener ces ressources sous la compétence du gouvernement fédéral si le Parlement le jugeait approprié. Je tiens à m'assurer que c'est bien ce que dit le premier ministre et que la décision de céder ces ressources aux provinces ne sera maintenue que jusqu'à ce que le Parlement fédéral en décide autrement.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Clark:** Naturellement, le gouvernement fédéral continuera de disposer des pouvoirs d'urgence dont il dispose déjà, mais je tiens à ce qu'il soit bien compris, non seulement par le chef de l'opposition, mais également par les gouvernements provinciaux, que nous n'envisageons pas d'exercer ces pouvoirs.